

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Lafitte et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns showing train routes, departure/arrival times, and station names like Cahors, Mercuès, Parnac, etc.

Cahors, le 2 Octobre 1873

L'Union de l'Ouest publie une déclaration remarquable concertée entre les journaux légitimistes de province, dont 82 y ont déjà adhéré.

Quoique le Journal du Lot soit une feuille exclusivement conservatrice, quoique nous nous bornions uniquement à prêcher l'union de toutes les forces conservatrices pour la constitution d'un pouvoir fort et contrôlé répondant aux nécessités de la défense sociale, nous nous empressons d'insérer la déclaration des journaux légitimistes.

L'occupation du sol français a cessé. Au moment où s'éloigne le dernier soldat étranger, emportant notre rançon et deux de nos plus belles provinces, nos cœurs de patriotes se tournent avec une indicible émotion vers l'héritier des princes qui créèrent notre unité nationale.

Comment à cette heure ne penserions-nous pas à celui dont le nom seul est un symbole de notre intégrité territoriale? Tant de malheurs et d'humiliations eussent été épargnés à notre pays, si le mouvement réformateur à la tête duquel s'était mise la royauté à la fin du siècle dernier, et que le comte de Chambord a déclaré être prêt à reprendre, de concert avec le peuple français, n'eût pas été faussé, et si la France fût demeurée unie à ses rois qui l'avaient faite.

Du moins l'expérience a instruit cette génération, et nous sommes aujourd'hui résolus à préserver nos enfants des douleurs que nous avons connues. C'est pourquoi la vraie France, dont les journaux soussignés sont l'avant-garde, aspire avec ardeur au jour très prochain où elle pourra, sans secousse, librement, légalement, rentrer dans les conditions de sa vie naturelle et confier ses destinées à Henri V.

La majorité conservatrice de l'Assemblée a arraché, le 24 mai, notre pays au plus grave péril qu'il eût encore couru: celui du désordre légal; elle a ainsi assuré le présent; il faut de plus pourvoir au lendemain et garantir la stabilité de l'avenir par le rétablissement de la royauté héréditaire, appropriée aux besoins des temps.

Un glorieux soldat que la reconnaissance publique appelle déjà le « maréchal sans peur et sans reproche », nous protège contre l'anarchie, et un gouvernement d'ordre a commencé l'œuvre de réparation sociale.

Mais il reste à mettre la société à l'abri des surprises en replaçant nos institutions sur la base d'un principe immuable. L'Assemblée, nous l'espérons, ne tardera pas à proclamer la monarchie et à rappeler le roi. Le roi et l'Assemblée assureront ensemble les libertés auxquelles tout peuple chrétien a droit.

Nous avons vu, avec une joie profonde, l'unité rétablie par un acte mémorable et patriotique dans

la famille royale. Cet événement, appelé de tous nos vœux, et qui a été considéré comme une véritable faveur du ciel, est un exemple proposé à tous les citoyens, qui doivent oublier leurs mésintelligences pour le salut de la patrie.

Pas plus que leur chef, les royalistes n'ont d'injures à venger; ils tendent la main à tous les honnêtes gens qui voudront loyalement se rapprocher pour refaire en commun la fortune de la France; tout le monde sait que le comte de Chambord a déclaré vouloir être, non le roi d'un parti, mais le roi de tous les Français, et ils regarderont comme les premiers et les plus grands ceux, sans distinction de classes, qui serviront le mieux la France et le roi.

Plus heureux qu'Henri IV, Henri V ne trouvera pas de Français armés contre lui; mais il aura comme le père des Bourbons, à désarmer des passions, à dissiper des préjugés, à sceller la concorde entre les citoyens, à réparer nos ruines, à donner l'impulsion à tous les travaux de la paix, à préparer l'allègement des impôts, et, par l'ascendant moral de son gouvernement en Europe, à rendre à la France son ancienne suprématie. Quelle tâche glorieuse et bien digne de son grand cœur! Il nous semble déjà apercevoir l'aurore d'un des règnes les plus brillants de notre histoire, et, pour exprimer nos espérances, nous avons cru ne pouvoir choisir une date, plus significative que celle de la libération du territoire, un jour de plus heureux augure que le 53e anniversaire de la naissance de Henri Dieu-Donné.

L'alliance du prince Napoléon et des communards vient d'être condamnée par le journal impérialiste l'Ordre. De son côté, le Pays poursuit sa vigoureuse campagne contre l'ambition du Prince dans les termes suivants:

La monstrueuse alliance proposée au prince Napoléon et acceptée par lui, continue de produire une vive émotion sur l'opinion publique.

Les impérialistes y trouvent une audacieuse manœuvre tendant à substituer la branche cadette des Napoléon à la branche aînée, à la branche légitime représentée par le Prince Impérial. Comme nous l'avons dit hier, c'est une trahison; le Prince a jeté le masque, il veut être César, à tout prix, fût-ce de Belleville.

Tous ceux qui gardent dans l'âme le culte de l'Empire, porteront désormais le deuil de ce prince, qui n'était quelque chose que par son nom et qui s'en sert pour se faire une popularité malsaine aux dépens des grandes idées de conservation, de dignité morale, d'honneur politique, communes à tous les partis qui se respectent.

Depuis hier, nous avons un Napoléon de moins. Le Prince Jérôme n'existe plus pour nous, il est mort, et plutôt à Dieu qu'il fût tombé réellement la poitrine trouée par une balle ou par une épée, plutôt que de traîner misérablement le nom de la Dynastie dans les ruisseaux de la République!

Nous frémissons d'indignation, quand nous entendons émettre cette thèse, que la Révolution est en péril, que nous sommes tous les fils de la Révolution, et qu'il faut la sauver!

Oui, nous sommes issus de la Révolution et nous nous en vantons.

Mais la Révolution, dont nous descendons, n'est pas la même que celle dont les républicains descendent.

Nous avons 1789 pour aïeul; ils ont 1792 pour ancêtre.

Nous avons reçu notre baptême démocratique

dans la nuit du 4 août, de la main du roi, de la main du clergé, de la main de la noblesse, de la main du tiers-état, de la main de la France, enfin!

Les républicains ont reçu le leur dans les prisons de l'Abbaye et aux massacres de Septembre.

Du moment où l'on a touché au roi, la Révolution était finie pour nous; pour les autres, elle commençait.

Nous aurions pu vouloir détruire la Bastille, mais quand le sang coula, quand les églises furent fermées, notre place, même sans être royalistes, eût été, nous le répétons, dans les rangs des Vendéens.

Non, non, notre révolution à nous les conservateurs, ce n'est pas la même révolution que celle de Gambetta, de Ranc et de Portalis! Il n'y a rien de commun entre elles, car l'une est le symbole de la grande réforme moderne et l'autre ne fut que l'ignoble satisfaction des appétits de la populace.

Et, d'ailleurs, qui donc menace notre Révolution à nous?

Notre Révolution c'est l'égalité civile et politique, c'est le code, c'est la propriété respectée, la religion honorée; cette Révolution-là, elle s'imposa même aux Bourbons en 1815, et quiconque ose la menacer est anéanti. C'est l'arche d'alliance moderne, et la main qui tenterait de la toucher se sécherait comme la main d'Asa.

L'autre révolution, c'est la Convention, c'est le comité de salut public, c'est l'échafaud, c'est le 24 février suivi des journées lugubres de juin, c'est le 4 Septembre devant l'ennemi victorieux et c'est la Commune!

Et nous irions défendre cela, nous irions sans en définir le mot, le sens, protéger la révolution, nous liguons avec les républicains pour elle, sachant que nous combattons beaucoup plus pour le bonnet rouge, que pour les droits de l'homme, dont il n'est pas seulement question!

Allons donc!

Les principes de la société nouvelle, les grands principes de la révolution se défendent tout seuls, et n'ont besoin de personne pour les couvrir.

Et les royalistes tout impolitiques qu'ils sont, ne seront jamais assez fous, assez imprudents, pour concevoir même la pensée d'attenter à ce qui désormais est la base de la France moderne.

L'article du Pays cité plus haut, constate que les royalistes ne pourront jamais concevoir la pensée d'attenter aux grands principes de la France moderne.

De son côté, le Journal des Débats, dans un article peu bienveillant pour la monarchie, fait une déclaration à peu près pareille, que nous reproduisons:

Nous sommes convaincus que les conservateurs de la majorité veulent le bien du pays à leur manière, et nous admettons volontiers que M. le comte de Chambord est animé des meilleures intentions du monde. Mais quoi! Il faut compter avec les sentiments et même avec les préjugés de la nation. De tous les gouvernements qu'on pouvait proposer à la France, la monarchie de l'ancien régime est évidemment la moins populaire et celle qui inspire le plus de méfiance. Aux yeux des paysans, la restauration ne peut manquer de ramener la dime et la corvée: LES PAYSANS ONT TORT ASSURÉMENT; mais jusqu'à ce qu'on leur ait démontré avec une clarté irrésistible qu'ils se trompent, ils demeureront inquiets et méfiants.

De même, aux yeux de la bourgeoisie libérale,

le rétablissement de la monarchie légitime en France doit avoir pour conséquence inévitable le rétablissement ou, pour mieux dire, la tentative de rétablissement du pouvoir temporel du Pape. C'EST UNE AUTRE ERREUR; mais, jusqu'à ce qu'elle soit dissipée, la monarchie restaurée ne demeurera-t-elle pas en suspicion auprès de la classe moyenne en France et de toutes les classes en Italie? Et cette erreur pourra-t-elle aisément se dissiper? Le clergé, dont on connaît l'ardeur militante dans cette affaire du pouvoir temporel, ne se chargera-t-il pas de faire tout ce qui est nécessaire pour l'entretenir? On conçoit donc que tous ces intérêts, tous ces sentiments, tous ces préjugés même, qui se sentent menacés, aient pris l'alarme et qu'ils cherchent à se liquer contre l'ennemi commun.

Nous avons fait connaître dernièrement un travail fort curieux publié par un journal de Paris sur l'esprit politique des pays rouges du Sud-Est de la France. L'auteur signalait un retour considérable des populations des campagnes vers la monarchie depuis la visite de M. le comte de Paris à Froshdorff. Nous lisons aujourd'hui une nouvelle lettre du même voyageur, qui, cette fois, a visité les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude. Voici quelques lignes intéressantes à connaître:

Quelques bonapartistes demandent que le provisoire soit maintenu pendant cinq ans, trois tout au moins, par la prorogation des pouvoirs du maréchal-président et de ceux de l'Assemblée. D'ici là, ils espèrent que la Chambre se sera dépeuplée par sa durée même. A cette époque, pensent-ils, le prince impérial, devenu un homme, pourra balayer, avec quelques régiments, aux applaudissements du pays, un parlement d'autant plus affaibli et usé qu'il aura été plus tenace, et rétablir la constitution de 1852. Le calcul de ces messieurs est facile à comprendre. Seulement, ils n'ont pas l'air de se douter que le piège est trop grossier pour que la loyauté du maréchal Mac-Mahon et le patriotisme de l'Assemblée puissent s'y laisser prendre.

Quelques radicaux, appartenant à cette fraction du radicalisme qui confine de si près au bonapartisme qu'on ne sait où l'un finit et où l'autre commence, demandent aussi la continuation du provisoire, sous le fallacieux prétexte que le provisoire est encore la République, mais en réalité, comme ils le disent dans leurs accès de sincérité, « pour faire le lit de Napoléon IV. »

Je m'empresse d'ajouter que les conservateurs impérialistes, — opinion illogique mais respectable, qu'on a bien soin ici de ne jamais confondre avec les bonapartistes révolutionnaires des Cent-jours et les bonapartistes socialistes d'aujourd'hui, — sont les premiers à proclamer la nécessité, dans le moment présent, d'une restauration monarchique, quitte à réserver in petto à l'empire la succession plus ou moins lointaine de la monarchie.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 30 septembre 1873.

Ce soir, à huit heures, le maréchal président par-

lira pour Bourges et le camp d'Avor où il assistera demain à des expériences d'artillerie. Le maréchal passera jeudi à Nevers et sera de retour à Versailles vendredi matin.

Le marquis d'Harcourt est parti hier soir seulement pour Vienne, où M. de Banneville l'attend pour lui remettre les affaires de l'ambassade.

Tous les bruits de changements ministériels répandus ou trop facilement accueillis par quelques journaux, sont au moins prématurés, mais il n'y a rien d'impossible à ce que le ministère reçût quelques modifications le mois prochain. On pense assez généralement que, dans ce cas, le duc d'Audiffret-Pasquier y entrerait pour y occuper un poste important.

Une dépêche de Vienne annonce que le comte de Chambord a reçu, avant-hier dimanche, le duc de Chartres et que l'entrevue a été des plus amicales.

C'est à Paris et non pas à Versailles que doit se tenir l'importante réunion des bureaux de la droite qui a été convoquée pour samedi prochain.

Une réunion de députés républicains, tenue hier à Toulouse, a acclamé à l'unanimité la candidature de M. de Rémuzat. Ce dernier continue à déclarer dans l'intimité, qu'il décline toute candidature, mais on espère avoir raison de ses résistances, et, dans tous les cas, qu'il le veuille ou non, les républicains de la Haute-Garonne paraissent bien résolus à voter pour lui.

Revue des Journaux

Français.

Ouvrez les journaux de gauche. Il n'est question partout que des « conspirations » des « complots ténébreux », des conjurations en cachette de la majorité conservatrice. Le *Bien public* déclare que le maréchal de Mac-Mahon est obligé de traiter « les conjurateurs blancs comme les perturbateurs rouges. » Et la *Republique française* s'écrie que les conservateurs préparent « un coup d'Etat de décembre, aussi criminel, plus hypocrite. »

C'est stupide à force d'être faux. Qu'on discute la convenance politique ou les chances de succès des efforts de la majorité : nous comprenons qu'il y ait sur ce point des appréciations diverses. Mais il est un fait éclatant, et assez nouveau dans notre histoire politique, pour frapper les esprits. Si un changement de gouvernement doit sortir de ce qui se passe, ce sera la première fois qu'une telle fondation aura été pure de toute violence, de toute illégalité.

Où donc la conspiration, où donc le mystère, où donc l'atteinte à la loi ou au droit? Nous voyons des députés qui se concertent pour savoir ce qu'ils feront à la rentrée de la Chambre. N'est-ce pas leur droit et leur devoir? Et n'est-ce pas M. Dufaure et M. Thiers qui les ont mis en demeure de se prononcer à cette époque sur les questions constitutionnelles? Or, en est-il un seul qui songe pour le triomphe de ses préférences à autre chose qu'au vote librement déposé dans l'urne? Dans les délibérations préparatoires, y en a-t-il un qui se préoccupe d'autre chose que des principes qui lui sont sacrés, soit du principe d'hérédité, soit des principes de liberté et de souveraineté nationale? Nous ne savons encore ce qui pourra sortir de là. Mais la vérité arrache à tout spectateur et même à tout adversaire de bonne foi cet hommage que jamais mouvement politique n'a été plus loyal, plus pur de toute intrigue et de toute illégalité. Et les amis de la liberté dans tous les camps devraient se féliciter de ce grand progrès accompli dans nos mœurs publiques.

Quels sont donc les hommes qui parlent de conspiration et de coups d'Etat? Ce sont ces hommes de gauche, ces « républicains » dont l'histoire tout entière n'est qu'une série de conspirations et de coups d'Etat. Quand donc, eux, ont-ils fondé ou seulement essayé de fonder un gouvernement, sans violer brutalement la loi et le droit? Est-ce au 14 juillet 1789, au 17 juillet 1791, au 24 juin, au 10 août, au 2 septembre 1792, au 31 mai 1793, au 18 fructidor 1797? Est-ce lors des conspirations qu'ils faisaient de compte à demi avec les bonapartistes sous la Restauration? Est-ce dans les émeutes par lesquelles ils ensanglantaient les rues de Paris dans les premières années de la monarchie de juillet? Est-ce au 24 février, au 15 mai, au 24 juin 1848, au 14 juin 1849? Est-ce au 4 septembre et au 31 octobre 1870, au 22 janvier et au 18 mars 1871? ...

Et ce sont ces hommes qui osent accuser les conservateurs de conspiration et de coups d'Etat.

Patrie.

On a souvent parlé, dans ces derniers temps, des embarras du commerce ou des craintes qu'il y avait à concevoir pour l'industrie, et naturellement on s'est mis à plaindre aussitôt les ouvriers, menacés dans leur salaire. Or, il faut bien que l'on sache la part importante que les ouvriers eux-mêmes peuvent avoir dans les crises industrielles, et le fait suivant nous paraît bon à signaler, ne serait-ce que pour établir en cette matière les responsabilités respectives.

Une correspondance du département du Nord fait connaître qu'un assez grand nombre de commandes sont adressées en ce moment aux fabricants de Tourcoing et de Roubaix, mais que ceux-ci se voient dans l'obligation d'en rejeter la majeure partie parce que, leurs ouvriers refusant de travailler plus de quatre jours par semaine, il leur serait matériellement impossible de faire les livraisons en temps utile.

Cette tactique des ouvriers manufacturiers de Roubaix et de Tourcoing n'est pas nouvelle; elle a été mise pour la première fois en pratique, il y a plusieurs mois, par des ouvriers mineurs et cela même a été l'une des causes principales de la pénurie et de l'augmentation du prix des charbons.

Or, c'est là un mode de grève partielle qui, nous le reconnaissons, est fort ingénieux. L'ouvrier, travaillant trois ou quatre jours par semaine, gagne strictement le salaire nécessaire à son existence comme à celle de sa famille, et, pour peu — circonstance inévitable — que les besoins du commerce, insuffisamment satisfaits, augmentent; pour peu que l'on veuille demander à l'ouvrier un supplément de main-d'œuvre, aussitôt se formulent des prétentions nouvelles et la réclamation d'un salaire beaucoup plus élevé. Le patron fait-il des difficultés, refuse-t-il la somme exigée, l'ouvrier continue alors son système de travail restreint ou intermittent, jusqu'à ce que, pressé par l'échéance des commandes, le fabricant se voie obligé d'en passer par où veut l'ouvrier.

Mais une pareille manœuvre n'est pas sans inconvénient ni sans péril pour ce dernier. L'élévation excessive des salaires entraînant une surélévation correspondante dans le prix des produits, il doit en résulter inévitablement, dans un avenir plus ou moins prochain, un éloignement des commandes du marché français et un avantage pour les pays où le travail est à meilleur compte.

L'Internationale, qui a la main dans tous ces actes et dans tous ces faits, peut donc en arriver à créer de réels embarras à ses clients français, si elle ne réussit pas à étendre son influence simultanée sur toutes les contrées de l'Europe. Et, même dans cette hypothèse, il restera toujours la crainte que la cherté progressive des produits de l'industrie n'en restreigne la consommation générale et par conséquent la fabrication.

Voilà ce que les ouvriers intelligents ne devraient pas perdre de vue.

Journal des Débats.

Depuis la première annonce du voyage du roi Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin, il n'est question dans la plupart des feuilles allemandes que d'une alliance entre la Prusse, l'Italie et l'Autriche, alliance qui serait dirigée contre la France et en même temps contre le Pape. C'est surtout les journaux du parti allemand à Vienne, la *Nouvelle Presse libre*, la *Deutsche Zeitung*, le *Tagblatt*, etc., qui se distinguent par leur ardeur à prêcher cette alliance. Nous aurions quelque droit de nous étonner de l'hostilité persistante que nous témoignent ces feuilles. On dirait que les Allemands d'Autriche avaient combattu contre nous en 1870-71, à côté des Prussiens, des Saxons, des Bavares et qu'ils redoutent, eux aussi, une revanche de notre part. L'Autriche et la France seraient aujourd'hui en guerre, que le langage de certaines feuilles viennoises ne saurait être plus hostile.

Entraînés par leurs sympathies prussiennes et par leur admiration pour M. de Bismarck, ces journaux ne semblent pas même se douter quel rôle pitoyable ils font jouer à l'Autriche. Pour eux, l'Autriche n'a plus besoin d'avoir une politique à elle, une politique indépendante et inspirée par ses propres intérêts; elle n'a qu'à suivre docilement la Prusse, secondant en tout les projets de M. de Bismarck, embrasser toutes ses querelles, partager toutes ses haines, se mettre humblement au service de ses alliés. Puisqu'il a plu à M. de Bismarck de nous menacer d'une alliance avec l'Italie,

l'Autriche n'aurait, suivant les journaux prussophiles de Vienne, rien de plus pressé à faire que de se mettre de la partie. A les en croire, la triple alliance qu'ils appellent de leurs vœux serait faite ou à peu près, et ils comblent d'éloges le comte Andrassy pour avoir fait entrer l'Autriche dans cette combinaison et pour s'être conformé ainsi de tous points à leur programme politique.

Nos correspondants de Vienne, qui s'appliquent toujours au point de vue vraiment autrichien, nous mettent en garde contre le langage des feuilles dont il s'agit et affirment que ce langage est loin d'exprimer exactement les idées et les intentions du cabinet de Vienne. Ces feuilles, disent-ils, prennent leurs désirs pour la réalité. Elles exagèrent, dans l'esprit de parti, la portée et les conséquences du rapprochement que l'Autriche a opéré, pendant ces derniers temps, d'un côté avec l'Allemagne, et de l'autre avec l'Italie. Elles assignent à ce rapprochement des buts qu'il n'a pas et qu'il ne peut pas avoir. Leur jugement sur la situation extérieure de l'Autriche est faussé, d'une part, par leurs attractions allemandes; de l'autre, par leur haine contre le Pape et le catholicisme.

Nos correspondants ne croient pas que le comte Andrassy se sente très flatté des éloges que lui décernent les journaux du parti allemand, et ils doutent qu'il lui convienne de voir sa politique identifiée avec les *leadings* du *Tagblatt*. Le ministre actuel des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie est doué, comme on sait, d'une forte dose de fierté, et il n'est pas homme à s'accommoder de la position subalterne où l'on veut le reléguer vis-à-vis de M. de Bismarck. Il est, au contraire, jaloux au plus haut degré de son indépendance et extrêmement sensible à tout ce qui touche à l'honneur et à la dignité de l'empire austro-hongrois.

Il ressort de toutes nos lettres viennoises que le cabinet de Vienne, tout en faisant de l'amitié avec l'Allemagne et l'Italie une des bases essentielles de sa politique, n'est nullement disposé à s'engager à une action avec ces deux puissances et à se lier pour l'avenir par un traité; que son unique préoccupation est la conservation de la paix, et qu'il considère comme première règle de sa conduite la neutralité et la non-intervention. Obligé de tenir compte de tant d'éléments hétérogènes dont se compose l'empire, le gouvernement austro-hongrois ne peut pas et ne veut pas mettre sa politique étrangère au service d'un parti; il s'efforce, au contraire, de se tenir toujours, dans les questions extérieures, au-dessus des partis et ne prend pour guide que les intérêts généraux de la monarchie.

Presse.

On nous engage souvent à chercher dans les Etats-Unis un modèle de gouvernement. A l'époque où M. Thiers n'osait pas encore trop ostensiblement sortir du pacte de Bordeaux, il disait à l'Assemblée: « Selon que vous le jugerez convenable, vous irez prendre votre gouvernement en traversant la Manche ou l'Atlantique. » Aujourd'hui, il ne nous permet plus le voyage le plus court. C'est l'Atlantique qu'il faut traverser. C'est aux Etats-Unis seulement que nous pouvons trouver la forme de gouvernement propre à la France.

Traversons donc l'Atlantique et examinons un peu le modèle qui est proposé à notre admiration. Non pas que nous ayons l'intention de critiquer toutes les institutions américaines. Nous concevons très-bien qu'éclouées dans une société confuse et comprenant nécessairement les éléments si divers de l'émigration, elles présentent un certain désordre et un peu de bizarrerie. En réalité, elles n'ont rien de définitif. Ce sont encore des forces en fusion. Rien n'est encore assis et réglé, et il serait aussi injuste de diriger contre cet état de choses une formation des attaques d'ensemble, qu'il est inadmissible de le voir proposer à notre imitation comme un organisme rationnel et qui s'impose. N'ayant pas de passé, dépourvue de traditions, sans expérience, la République des Etats-Unis ne saurait être indiquée aux autres nations comme un type définitif; mais elle n'est pas moins curieuse à observer dans ses principaux mouvements d'opinion, et si ce grand travail de formation ne saurait, en aucun cas, ainsi que le veut une certaine école, nous être imposé comme un exemple à suivre, il est du moins un sujet fécond d'étude.

On nous parle sans cesse de la façon merveilleusement tranquille d'ont s'opère dans les républiques la transmission du pouvoir suprême. Or, la présidence du général Grant ne

se terminera qu'en 1875, et voilà que déjà les esprits s'agitent, les discussions commencent, les groupes politiques se passionnent. Ceux-ci poussent à une troisième réélection du président actuel. Ceux-là crient au césarisme et à la fin de la République. D'autres enfin se lassent des élections présidentielles périodiques et commencent à encombrer les graves inconvénients.

De ces inconvénients, un des plus considérables est dans la subordination à laquelle tout, jusqu'en 1875, est soumis aux Etats-Unis. L'action du pouvoir s'affaiblit; on n'entreprend rien, on se réserve, on attend. L'administration est modifiée en vue de l'élection, qui est proche. Le choix des personnes, la solution des affaires, les entreprises les plus importantes, tout est sacrifié à la question dominante, à l'élection prochaine du président.

Un inconnu redoutable paralyse les affaires et arrête l'essor du commerce. Le temps que l'on donnait au travail, on le consacre d'ailleurs à discuter, souvent à se quereller et à se battre sur les mérites des divers candidats à la présidence. La dispute, parfois l'émeute, sont, pendant cette crise, à l'ordre du jour.

Enfin, cette période tourmentée se termine par une élection. Mais aussitôt le nouvel élu introduit ses amis dans les places les plus considérables, ce qui prolonge le trouble dans l'administration et y éternise le désordre.

Les Américains commencent à comprendre ces inconvénients et à se lasser d'une périodicité si fréquente et toujours si agitée.

Le président Grant profitera-t-il de cette disposition des esprits et la fera-t-il tourner à l'avantage de sa réélection? Ou bien, comme Washington, comme Jefferson et Jackson, saura-t-il mettre des bornes à son ambition? Céderait-il à son amour incontestable du pouvoir et des honneurs, à son désir d'avoir une grande place dans l'histoire, et userait-il de la situation exceptionnelle que lui fait l'impossibilité où l'on se trouve de lui trouver un successeur dans l'armée, soit ailleurs, un concurrent sérieux? Voudra-t-il perdre l'appui assuré du Sud, qui est à sa merci, et le vote certain de tous les noirs affranchis, absolument dévoués à celui qui les a protégés à tout prix? Ou bien, malgré la certitude du succès, sacrifiera-t-il à la liberté un troisième triomphe personnel qui pourrait dans l'avenir le compromettre?

C'est ce que nous ne savons et ce que, sans doute, ignore encore aujourd'hui le général Grant lui-même.

Mais il est assez singulier que l'on veuille nous imposer cette périodicité dans l'élection du chef de l'Etat, au moment même où ceux qui la possèdent depuis longtemps en discernent clairement les inconvénients graves. Il est assez singulier qu'on veuille nous priver des avantages de l'hérédité et les remplacer par l'élection périodique et fréquente, quand un grand peuple, parcourant le chemin contraire, tend déjà à renoncer à ce système électif en perpétuant un seul homme.

Une nation laborieuse, active, commerçante comme la nation française, a besoin d'avoir le temps pour auxiliaire. « Le temps et moi, disait Mazarin, nous accomplirons telle chose. » Le temps et la France en ont aussi de fort grandes à achever.

Or, il est permis de croire que l'hérédité dans le pouvoir suprême donnerait à la France l'alliance indispensable du temps. L'hérédité, écartant les dangers de la transition et les périls de l'inconnu, permettrait sans doute au pays de se livrer avec confiance aux vastes entreprises et au travail persévérant.

INFORMATIONS

Le Procès Bazaine

Arrêt de renvoi du maréchal Bazaine, devant le conseil de guerre.

Voici l'arrêt du renvoi du maréchal Bazaine devant le 1^{er} conseil de guerre de la 1^{re} division militaire, qui n'avait pas encore été publié jusqu'à ce jour :

« Bazaine (François-Achille), maréchal de France, est accusé de s'être rendu coupable, le 28 octobre 1870, devant Metz :

1^o D'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que lui percevaient le devoir et l'honneur;

2^o D'avoir, comme commandant en chef de l'armée devant Metz, signé en rase cam-

pagne une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à nos troupes ;

» 3° De n'avoir pas fait, avant de traiter, verbalement et par écrit, tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur ;

» Crimes prévus par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire, ainsi conçus :

Article 208. — Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui a été confiée sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur.

Art. 210. — Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni :

1° De la peine de mort, avec dégradation militaire, si la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe, ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur ;

2° De la destitution dans tous les autres cas.

En conséquence, M. Bazaine (François-Achille), maréchal de France, est renvoyé devant le 1^{er} conseil de guerre de la 1^{re} division militaire.

Chronique locale

et méridionale.

Le *Moniteur de l'armée* nous apporte une triste nouvelle. Le 88^e de ligne va tenir garnison à Lyon, et sera remplacé à Cahors par le dépôt et le 3^e bataillon du 7^e de ligne.

C'est dire que nous n'aurons plus l'état-major, et que nous serons désormais privés de ces concerts qui charmaient notre population, chaque dimanche et chaque jeudi. On attribue cette mesure à l'insuffisance du casernement que la ville est en état d'offrir au ministère de la guerre. La question était depuis longtemps posée ; nous croyons même savoir que le conseil municipal vota à cet effet un emprunt de 333,000 fr.

Ce vote n'a-t-il pas été suivi d'effet, ou bien la somme votée a-t-elle été regardée comme insuffisante par le ministre ? Voilà ce que la municipalité aurait dû nous apprendre, car la question de la garnison est une des plus graves qui puissent se poser, en l'état actuel des choses.

Nous espérons, nous sommes certains que notre administration municipale, gardienne vigilante et protectrice née de nos intérêts, fera tout son possible pour obtenir un meilleur résultat.

Il est seulement à craindre que la répartition qui vient d'avoir lieu ne soit définitive. Dans tous les cas il est nécessaire d'agir et d'agir promptement ; il ne faut pas même reculer devant certains sacrifices, surtout quand ces sacrifices doivent contribuer à la prospérité de la cité.

En faisant tous ses efforts pour faire donner à la ville de Cahors, une garnison convenable, la municipalité répondra au sentiment et au vœu presque unanime de notre population.

On rappelle aux jeunes gens admis à contracter un engagement conditionnel d'un an, que le montant de la prestation fixé à 1,500 francs pour l'année 1873, par l'arrêté ministériel du 7 décembre 1872, devra être versé du 26 septembre au 18 octobre inclusivement.

La Société de Secours mutuels se réunira en assemblée générale, dimanche prochain, 5 octobre dans le lieu ordinaire de ses séances.

Au neuf heures, elle assistera à une messe célébrée à l'intention des membres décédés.

La Société rentrera ensuite à l'Hôtel-de-Ville pour entendre le compte-rendu de opérations trimestrielles.

Dimanche dernier, à Périgueux, une foule énorme est accourue de tous les points du département de la Dordogne et des pays voisins pour assister à l'inauguration de la statue du général Daumesnil.

La députation de Vincennes, ayant à sa

tête le maire, M. Leroyer, est arrivée dans la nuit.

Madame la baronne Daumesnil a voulu donner à son mari un dernier gage d'affection, et s'est rendue, malgré ses quatre-vingt-deux ans, à Périgueux. Elle était accompagnée, dans ce pieux voyage, du baron Daumesnil, son fils.

On sait que Madame Daumesnil est la fille de Garat, régent de la Banque, et qu'elle épousa le général après la perte de sa jambe.

La baronne et son fils ont reçu l'hospitalité au château de Prompsault, chez M. Paul Dupont, ancien député au Corps législatif, ami de la famille.

Plusieurs discours ont été prononcés par MM. général Carrey de Bellemare, Bourdeillette, adjoint faisant fonction de maire de Périgueux, Leroyer, maire de Vincennes, et Mie, conseiller général.

MM. Gambetta et Spuller assistaient à l'inauguration, dans une tribune.

La présence au banquet de ces messieurs a fait que le baron Daumesnil a refusé de s'y rendre.

Ni le préfet ni le général commandant la subdivision n'assistaient également à ce banquet, qui du reste avait un caractère essentiellement privé. M. Gambetta y a porté un toast politique.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} OCTOBRE 1873

La foire n'a pas été belle à cause des vendanges ; 350 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, les prix ont varié de 800 à 1,200 fr. la paire, les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 43 à 45 fr. les 50 kilos, poids vif ; 600 moutons ou brebis, les gras destinés à la boucherie vendus de 70 à 80 c. le kil., poids vif. Il s'est fait très peu d'affaires, les prix de toute sorte de bestiaux sont les mêmes que ceux de la dernière foire.

Marché aux grains : 300 hectolitres de blé mis en vente, 282 ont été vendus à une moyenne de 26 fr. 35 c. l'hectolitre ; le maïs à raison de 12 fr. 75 c. l'hectolitre.

On écrit d'Agen :

Depuis lundi, nous sommes en pleine période de vendanges.

Les renseignements que nous recevons de divers points confirment ce que nous avons déjà dit à différentes reprises :

Les effets de la gelée n'ont pas été si désastreux qu'on s'était plu à le dire, et il y aura, sur un grand nombre de points, plus de récolte qu'on n'en attendait.

Pèlerinage de Notre-Dame de Saint-Georges.

La ville de Cahors vient de prendre son rang dans le mouvement général des pèlerinages.

C'est vers l'église de Notre-Dame, au faubourg Saint-Georges, que ses habitants se sont rendus en grand nombre pendant l'octave de la nativité de la sainte Vierge.

Les exercices du matin, tels que la célébration de plusieurs messes, la prédication, les confessions, les prières privées s'accomplissaient à la faveur d'un recueillement général, avec une touchante édification.

Le soir avaient lieu les exercices plus solennels, les prières publiques selon les intentions générales et les recommandations particulières annoncées du haut de la chaire. On pria pour les besoins de l'Eglise, pour la prospérité de la France, pour les pêcheurs, pour les malades, les affligés, etc.

C'était, au dire de tous, un touchant spectacle de voir, comme au temps de saint Dominique, en des jours de semblable décadence sociale et religieuse, de nombreux chrétiens accourus de tous les points de la cité, groupés au pied du même autel, implorant par un même cri sorti de tous les cœurs Celle qu'on n'invoque jamais en vain, et dont la statue paraissait à tous les regards sur un trône tout éclatant de fleurs et de lumière non moins que de bonté et de tendresse miséricordieuse.

Mais hâtons-nous de le dire, l'éloquente prédication du R. P. Joachim, missionnaire apostolique, gardien du couvent des capucins de Cahors, n'a pas peu contribué au succès de la retraite.

Sa voix forte et éclatante, habituée aux plus grandes comme aux plus petites chaires, arrivait sans peine jusqu'aux derniers rangs d'un second auditoire qui, ne pouvant trouver place dans l'Eglise, stationnait devant la porte et s'étendait au loin jusque sur la route.

Traitant avec actualité des devoirs les plus essentiels et des avantages les plus saillants de la

vie chrétienne à la pratique, au retour de laquelle il exhortait sans cesse ses auditeurs ; la parole vive et ardente de cet homme apostolique produisait les impressions les plus sympathiques sur ces âmes avides de vérité et de consolation.

La prédication était suivie de la bédédiction du saint Sacrement, successivement donnée chaque soir par un membre du clergé de la ville.

Nous devons signaler les communions nombreuses qui ont eu lieu surtout les deux derniers jours de l'Octave : dimanche et lundi (14 et 15 septembre). Aux deux premières messes de ces deux jours les fidèles ont participé par plusieurs centaines au banquet eucharistique.

Les exercices de clôture ont dignement couronné ces fêtes tous les jours renouvelées pendant l'Octave de la nativité.

Après un sermon d'actualité sur le recours et la confiance à la sainte Vierge, le prédicateur a consacré à la Mère de Dieu et des hommes tous les habitants de Cahors, et a demandé des grâces relatives à l'âge, à l'état et à la position de chacun. Il a ensuite annoncé la Bénédiction papale à laquelle est attachée une indulgence plénière. Alors le R. P. Joachim, revêtu des ornements des plus grandes fêtes, a élevé sa voix du haut de l'autel, et les paroles fortement accentuées de cette Bénédiction ont retenti sur les têtes inclinées de cette foule compacte et silencieuse qui s'est retirée l'âme fortifiée, consolée et remplie des plus douces émotions.

X...

Dernières nouvelles

Versailles, 1^{er} octobre 1873.

Une réunion de députés conservateurs de toutes les nuances, qu'on cherche à rendre aussi nombreuse que possible, est indiquée pour le 9 octobre, à la suite de la séance de la commission de permanence. On espère qu'elle pourra compter une centaine de membres présents.

Il est question, d'autre part, pour le 14, d'une réunion de députés républicains de toutes les nuances, mais je ne crois pas que la convocation en soit encore définitivement arrêtée.

Le maréchal de Mac-Mahon est parti hier soir, à dix heures, pour Bourges où il est arrivé cette nuit. Le maréchal visitera aujourd'hui le camp d'Avor et assistera à des expériences d'artillerie. Il ira coucher à Nevers où il visitera demain les ateliers de la marine. Un grand dîner sera donné en son honneur le soir à la préfecture. Le maréchal sera de retour ici vendredi matin.

Le ministère de l'intérieur vient d'interdire la vente sur la voie publique du *Republicain de la Dordogne* qui a reproduit le discours prononcé dimanche par M. Gambetta, dans un banquet privé à Périgueux. Cette mesure est motivée par un passage de ce discours qui attribue nos revers à certains partis politiques.

Des avis de Londres et d'autres endroits constatent que les carlistes font de grands achats d'armes et qu'ils expriment l'espoir d'obtenir des succès décisifs avant la fin de l'année. Morionès était arrivé le 28 à Pampelune. Don Carlos se trouvait le même jour à Vergara.

La lettre suivante a été adressée par M. le comte de Chambord à M. Rodez-Benavent, député de l'Hérault. Tous les journaux de Paris, en la reproduisant, attachent la plus haute signification au langage du Prince :

Frohsdorff, le 19 septembre 1873.

Le sentiment qu'on éprouve en lisant les détails que vous me donnez sur la propagande révolutionnaire dans votre province est un sentiment de tristesse ; on ne saurait descendre plus bas pour trouver des armes contre nous, et rien n'est moins digne de l'esprit français.

En être réduit, en 1873, à évoquer le fantôme de la dime, des droits féodaux, de l'intolérance religieuse, de la persécution contre nos frères séparés ; que vous dirai-je encore, de la guerre follement entreprise dans des conditions impossibles ; du gouvernement des prêtres ; de la prédominance de classes privilégiées ! Vous avouerez qu'on ne peut pas répondre sérieusement à des choses si peu sérieuses. A quels mensonges la mauvaise foi n'a-t-elle pas recours lorsqu'il s'agit d'exploiter la crédulité publique ?

Je sais bien qu'il n'est pas toujours facile, en face de ces indignes manœuvres, de conserver

son sang-froid ; mais comptez sur le bon sens de vos intelligentes populations pour faire justice de pareilles sottises. Appliquez-vous surtout à faire appel au dévouement de tous les honnêtes gens sur le terrain de la reconstitution sociale. Vous savez que je ne suis point un parti, et que je ne veux pas revenir pour régner par un parti : j'ai besoin du concours de tous, et tous ont besoin de moi.

Quant à la réconciliation si loyalement accomplie dans la Maison de France, dites à ceux qui cherchent à dénaturer ce grand acte que tout ce qui s'est fait le 5 août a été bien fait dans l'unique but de rendre à la France son rang et dans les plus chers intérêts de sa prospérité, de sa gloire et de sa grandeur.

Comptez, mon cher Rodez, sur toute ma gratitude et ma constante affection.

HENRI.

Bourse de Paris.

Paris, 2 octobre 1873, soir.

Rente 1/2 p. %	57,80
— 4 1/2 p. %	82,20
— 5 p. %	92,00
— 1/2 p. %	92,30

LILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1595. — 20 Septembre 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures. — L'esprit de parti (suite). — Les Théâtres. — Les dix-huit régions militaires. — Revue somique du mois, par Bertall. — La libération du territoire (fin). — Bulletin bibliographique. — Eaux gazeuses : M. Mondolot fils. — Echecs.

Gravures : M. Coste. — L'évacuation : les derniers bataillon allemand passant la frontière. — Espagne ; la place du marché de la Lonja de Seda, à Valence. — Le bombardement d'Almeria ; — Le carlites prenant position devant Tolosa ; — Tolosa, entrée par la porte d'Irun ; — Vue générale de Bilbao. — Types et physiognomies de Paris : le cavalier du dimanche. — Revue comique du mois, par Bertall (7 sujets). — Exposition universelle de Vienne : appareil pour la fabrication des eaux gazeuses exposé par Mondolot fils. — Rébus.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuves-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Le nouvel emprunt ottoman, dont les dépêches de Constantinople ont annoncé dernièrement la signature, sera émis dans quelque jours. Le puissant patronage de la Société d'Credit Mobilier, de la Banque Impériale Ottomane et des autres capitalistes intéressés assure dès à présent le succès de cette opération.

Emis à 297 fr. 50 en obligation au porteur, rapportant 30 fr. et remboursables à 500 fr., l'emprunt 1873 offrira aux capitaux d'épargne par suite des conditions de versement et de remboursement un placement de près de 12 0/0, on peut donc s'attendre à le voir accueilli avec faveur ; le public souscripteur ayant toujours trouvé, dans les valeurs ottomanes, des revenus élevés et une grande sécurité.

L'émission sera faite à Paris par la Société du credit Mobilier, et à Londres par la Banque Impériale ottomane.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalscière du Barry et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastroalgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes 4/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 k., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr.

DU BARRY ET Co, 26, place Vendôme, Paris.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN

EMPRUNT DE 1873

Autorisé par Firman de S. M. I. le Sultan. 1,388,889 Obligations au Porteur Rapportant 30 FRANCS d'intérêts annuels, payables par semestre, les 1er avril et 1er octobre. Ces Obligations seront émises à 297fr. 50. Reboursables à 500 FRANCS, en 33 ANS, par tirages semestriels.

JOUISSANCE DU 1er OCTOBRE 1873. PAYABLES : 25 fr. en souscrivant... 25 fr. 77 50 lors de la répartition... 77 50 du 1er au 5 déc 1873... 50 du 1er au 5 janvier 1874... 50 du 1er au 5 février 1874... 50 le 1er avril 1874, et sous déduction du coupon de 15 fr. échéant cette date 30.

297 fr. 50 Somme réelle à verser... 282 fr. 50. L'intérêt de 30 francs par obligation représente plus de 10 0/0 du prix d'émission. Avec la prime résultant de remboursements à 300 fr. le placement ressort à près de 12 0/0.

Une bonification de 5 francs sur le prix d'admission sera faite aux Souscripteurs qui désireront se libérer entièrement, à la répartition. Les autres Souscripteurs pourront escompter les trois derniers termes à raison de 6 0/0 l'an.

Les coupons d'intérêts et les obligations sorties au tirage sont payables en or à Paris, Londres et Constantinople.

GARANTIES :

L'article 7 du Contrat est ainsi conçu : « Pour assurer le remboursement du présent Emprunt et le service des intérêts, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne, outre sa garantie directe et générale, à titre d'affectation spéciale et jusqu'à due concurrence, les revenus ci-après, savoir :

Table with 4 columns: Description, Amount, Total, etc. 1° Dime du vilayet de Danube... 2° Taxes sur les moutons d'Anatolie... 3° Excédant du produit de la régie des tabacs de Constantinople... 4° Dimes du vilayet d'Angora...

Il est expliqué toutefois que les dimes et des taxes ci-dessus nos 1 et 2, étant affectés au service des Bons du Trésor créés en 1872, elles ne seront applicables au présent Emprunt qu'au fur et à mesure de l'extinction desdits Bons, aux époques et dans les conditions prescrites pour ce titre. En attendant, comme garantie provisoire du présent Emprunt, et jusqu'à la libération des affectations qui précèdent, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne les revenus suivants, qu'il déclare être libérés de tout engagement antérieur, savoir :

Table with 4 columns: Description, Amount, Total, etc. 1° Dimes des vilayets d'Erzeroum, de Tripoli (de Barbarie), de Crète, de Diarbekir et de Soutarie (Albanie)... 2° Produit du Tapon (droit de transmission des propriétés domaniales)... 3° Quart du produit des Sergis des vilayets de l'Epire...

Aux termes de l'article 8, le produit des revenus donnés en garantie sera versé, jusqu'à concurrence de la somme représentant exactement l'annuité nécessaire au service de l'emprunt, pour intérêt et amortissement, trente jours avant chaque échéance, entre les

maines des contractants ou de leurs délégués à Constantinople.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER 15, PLACE VENDÔME, A PARIS

A LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE A LONDRES

ET A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN A CONSTANTINOPLE

Les Mercredi 6, Jeudi 9 et Vendredi 10 Octobre 1873.

Elle sera ouverte en même temps dans les Départements, chez les correspondants de la Société du Crédit Mobilier, et dans les principales villes de l'Etranger.

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'Emprunt, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leur récépissés de versement, lors de la répartition.

Les titres définitifs au porteur seront délivrés revêtus du timbre.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription pour la France, devront être adressées à la Société de Crédit Mobilier et accompagnées du premier versement. On peut verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société de Crédit Mobilier.

Déclaration faite au timbre le 19 septembre 1873.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. LE DOCTEUR PASQUIER (Voir aux annonces.)

ÉTUDE de M. DELBREIL, avoué licencié à Cahors.

EXTRAIT DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication à suite de surenchère, fixée au quinze octobre courant.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que suivant procès-verbal du ministère de Cayla, huissier à Cahors, en date du quatorze mai dernier, visé et enregistré, dénoncé par exploit du même huissier en date du vingt-sept du même mois de mai dernier visé et enregistré, lesdits procès-verbal et dénoncé d'icelui transcrits au bureau des hypothèques de l'arrondissement de Cahors le neuf juin mil huit cent soixante-treize, volume 64, numéros trente-quatre et trente-cinq.

Il a été procédé : A la requête de M. Henry Redon, horloger, domicilié à Sarlat, ayant M. Jules Billières pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors où il demeure. Sur la tête et au préjudice du sieur Eugène Viguerie, négociant en vins, domicilié de la commune de Lherm, canton de Catus. A la saisie réelle des biens immeubles ci-après :

Désignation des biens immeubles à vendre

Article premier. Cinquante-neuf ares, soixante-quinze centiares de la vigne à Champ de Bout ou Castagné Rouge, porté l'entier article, au numéro 395, section C. du plan cadastral de la commune de Lherm, pour une contenance totale de quatre-vingt-dix ares, cinquante centiares; la partie restante, qui n'est pas mise en vente, se trouve ainsi représentée par une contenance de trente ares, soixante-quinze centiares, laquelle sera prise du levant au couchant, le long de la propriété de Lafon qui se trouve au midi.

Article deuxième. La moitié en contenance du jardin porté au numéro 743 P, section C dudit plan cadastral, pour une contenance de deux ares, quatre centiares; la partie vendue sera donc d'un are, deux centiares à prendre au levant.

Article troisième. La cuisine, au levant, haut et bas de la maison et patus, portés au numéro 626 de la section B dudit plan cadastral ayant quatre mètres soixante centimètres de longueur, prise dans œuvre, une fenêtre au levant et la porte d'entrée au nord, correspondant au patus, qui sera commun avec la partie de maison non vendue qui se composerait de la chambre haut et bas, d'une longueur de quatre mètres, prise aussi dans œuvre, éclairée par une fenêtre au couchant et séparée de la cuisine par une cloison. La porte actuelle de la cave qui se trouve sous cette chambre, appartiendra à cette partie de maison non vendue, pour le service de laquelle une porte d'entrée pourra être pratiquée au nord sur patus commun.

Les biens immeubles ci-dessus, plus amplement et exactement désignés, limités et confrontés dans un rapport en date du seize août courant, de M. Jules Perboire, notaire-expert, judiciaire, enregistré, auquel on s'en réfère, sont situés dans la commune de Lherm, canton de Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot, sont joints en entier par ledit Viguerie et son épouse.

Ils ont été vendus à l'audience du quinze septembre dernier et adjugés en faveur du sieur Victor Cantayrel, propriétaire, et Guillaume Vidal, instituteur, tous les deux habitants et domiciliés de la commune de Lherm, au prix de deux cents francs.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal le vingt-deux septembre dernier, François Calmejan, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Lherm, lequel a constitué M. Scipion Delbreil pour son avoué, demeurant audit Cahors, rue du Parc, numéro 12, a fait la surenchère du sixième et a porté le prix desdits biens à deux cent trente-cinq francs.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi, avec sommation pour l'audience du quinze octobre courant.

En conséquence, la nouvelle adjudication aura lieu le quinze octobre courant, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, chambre des vacations, au palais de justice de Cahors, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal et sur la mise à prix de 235 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le premier octobre mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent soixante-treize, le 1er septembre.

reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris. Signé : GIBERT.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

Hernies et maladie de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr PASQUIER, de la Faculté de Paris, on reçoit gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces trois maladies. (Affranchir.)

LA FRANCE ET SON DRAPEAU

LETTRÉ A M. LE GÉNÉRAL BOURBAKI gouverneur de Lyon.

M. L'ABBÉ AUGUSTIN SERRES

Prix : 2 francs

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, — Paris, Douniol, éditeur

LA REGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies. A Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE A CAHORS

Médaille de bronze 10, RUE DE LA MAIRIE, 10. MAISON DE LA PHARMACIE VINET. MÉDAILLE D'ARGENT. PHOTOGRAPHIE EN TOUS GENRES et de toutes GRANDEURS. G. KOLB. Spécialité pour les CRÉQUES ET ROSAQUES. ON POSE PAR TOUS LES TEMPS. Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 8 h. du soir.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIÉE

50 fr. en vrac à la Voirie... 1000 kil. de 12 hect. 1/2. ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy. PAIEMENT : 1° comptant, 5 0/0 d'escompte; 2° traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; 3° traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

AVIS IMPORTANT JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot). Fabricant de grenaille fonte de chasse.

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille.

JULHIA, fondeur CAHORS

GOVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & Co, DE PARIS

GUANO DU PÉROU

Loi Congrès 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

- Bordeaux, chez M. Adolphe BOLLAN. Brest (Landerneau), chez M. Emile VISCONTI. Cherbourg, chez M. Eugène LIAS. Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et Co. Havre, chez M. E. FROST. La Rochelle, chez MM. d'ONIGNEY et FINESTRA fils. Lyon, chez M. Marc GILBERT. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BORI et Cie. Melun, chez M. V. LE BARRE. Nantes, chez MM. A. JONOT et HIGARD. Paris, chez M. A. MARIUS-DORT. Saint-Nazaire, chez MM. A. JONOT et HIGARD.